



RÉGION ACADÉMIQUE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

Arrêté N° DSM/2020/24

portant nomination de l'administrateur
provisoire de l'ESIROI

Le Recteur de l'académie de La Réunion
Chancelier des universités

VU le code de l'éducation, notamment les articles L711-8 ; L711-10 ; L713-9 ; L 719-8 ;

VU le décret 2010-1035 du 1^{er} septembre 2010 relatif à la durée des mandats des dirigeants et au fonctionnement des organes de direction de certains établissements publics de l'État ;

Vu l'avis favorable du Conseil d'École de l'ESIROI ;

Considérant la démission de Monsieur Lalaonirina RAKOTOMANANA RAVELONARIVO, en sa qualité de Directeur de l'ESIROI.

ARRETE

Article 1 : Monsieur François GARDE, Professeur des universités, est nommé administrateur provisoire de l'École Supérieure d'Ingénieurs Réunion Océan Indien (ESIROI).

Article 2 : Cette décision prend effet à compter du 13 juillet 2020 et jusqu'au 30 septembre 2020.

Article 3 : Le présent arrêté sera publié sur le site internet de l'Université de La Réunion et ainsi qu'au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Réunion.

Article 4 : Le Recteur de l'académie de La Réunion, chancelier des universités, est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le **13 JUL. 2020**

Le Recteur



Velayoudom MARIMOUTOU